

Effet boomerang

Notre société est en plein combat contre un virus qui envahit toute la sphère sociale. Le gouvernement cherche à réduire au mieux les effets de cette pandémie sournoise. L'émergence de variants interroge les scientifiques. Nous aspirons tous à des jours meilleurs. Nous les espérons pour nous-mêmes et tous les habitants de notre planète.

Cette lutte contre la covid-19 ne ralentit pas le travail parlementaire. Nous pouvons nous en réjouir. Pourtant, deux propositions de loi nous interpellent. La première veut autoriser l'euthanasie à ceux et celles qui le souhaiteraient et la deuxième entend conforter le respect des principes de la République et développer une laïcité française.

La première proposition de loi souhaite offrir à chacun "le droit à mourir dans la dignité". Alors que nous venons de dépasser les 100 000 morts, conséquence du coronavirus ; alors que les soignants, les scientifiques et tous se battent pour lutter contre la mort, il est indécent et inconvenant de proposer une telle loi. Les termes employés relèvent d'un abus de langage choquant : « aide active à mourir », « assistance médicalisée active à mourir » ou encore « réputée décédée de mort naturelle » lorsque l'on parle d'une personne.

La Loi Clayes-Leonetti sur la fin de vie du 2 février 2016 doit pouvoir porter tous ces fruits. Notre pays a besoin de développer les soins palliatifs, que ce soit en milieu hospitalier, dans les EHPAD ou au domicile des personnes en fin de vie. La dignité d'une personne se mesure aux soins que nous lui apportons lors des derniers instants de sa vie. Nul ne peut s'arroger le droit à faire mourir.

La deuxième proposition de loi sur le renforcement des valeurs de la République vient encore interroger la laïcité à la française. L'État n'a pas pour mission de contrôler les religions. Il a pour devoir de permettre à chaque citoyen d'exercer le culte qui lui convient dans le respect de l'ordre public. Ne sommes-nous pas en train de faire de la laïcité une nouvelle religion ? Celle-ci deviendrait le principe transcendant d'organisation de la société.

Je crains que ces deux propositions de loi ne viennent fragmenter plus largement notre société. Elles risquent un effet boomerang. Nous avons plus besoin de cohérence que d'inscrire des lignes de fractures entre les citoyens. Nous pouvons nous demander quelle société nous voulons construire. Voulons-nous une société qui prend soin de tous les groupes sociaux ou uniquement de ceux et celles qui exercent un pouvoir de type gouvernemental, culturel, intellectuel, sociétal, etc. ?



† Jean-Luc Bouilleret
Archevêque de Besançon

+ 